Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Michèle NADEAU, Maurice LANGLOIS, Jean-Jack BOUMENDIL, Jean-Yves PLISSON, Christine TEXIER, Claude LE NOAN, Josiane LEFORT, Marcel JUTEL, Patricia PERSE, Sylviane PEDRON, André LE GALLIC, Véronique GRELAUD, Sylvain PICART, Caroline AUGEREAU, Solenn DIEUMEGARD, Matthieu NADLER, Jean-Claude MAILLARD, Marie-Anne BLIN, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Éric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY

Pouvoirs :
- Xavier BÉNÉAT a donné pouvoir à Maurice LANGLOIS
- Gaëlle IMBAULT a donné pouvoir à Michèle NADEAU

Absent excusé : Didier BISTON

Secrétaire de séance : Maurice LANGLOIS

2018-33 – Modification des statuts du SIAEP de la presqu'île de Rhuys

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du comité syndical du SIAEP de la presqu'île de Rhuys du 11 février 2016 portant modification des statuts ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-20 ;

1. approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la Presqu'île de Rhuys ;
2. notifie la présente délibération au Président du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys.

2018-34 – Demande d'inscription du circuit du Pont Bugat au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. approuve le tracé du sentier de randonnée « circuit du Pont Bugat » tel qu'il figure sur la carte IGN au 1/25 000e annexée à la présente délibération ;
2. sollicite l'inscription de ce circuit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée établi par le Conseil Départemental ;
3. s'engage en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :
   - à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
   - à ne pas aliéner les chemins ruraux définis ci-dessus, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,

- à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale et en accord avec le Conseil Départemental du Morbihan, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou de remembrement,
- à ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR et à conserver leur caractère touristique et d'ouverture au public,
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, ...)

4. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires ;
5. autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2018-35 – Rue Saint-Symphorien - rachat de la parcelle ZW 408 auprès de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la convention de réserve foncière signée avec la communauté d'agglomération le 26 juin 2013,

Vu la décision du bureau de la communauté d'agglomération du 20 avril 2018 relative au rachat par la commune de Surzur de la parcelle cadastrée ZW n°408,

1. décide le rachat à la communauté d'agglomération de la parcelle cadastrée ZW n°408, située rue Saint-Symphorien à Surzur ;
2. précise que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de la commune ;
3. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires ;
4. autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2018-36 – Rue du Couvent – convention pour l'aménagement d'un parking au niveau du groupe scolaire Saint-André

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. émet un avis favorable à l'aménagement d'un parking à destination des parents d'élèves et d'un parking pour les enseignants, sur la parcelle cadastrée ZW n°15, dans le cadre de l'aménagement de la rue du Couvent ;
2. approuve la signature de la convention ci-jointe ;
3. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature de cette convention.

2018-37 – Cheminement piétonnier le long de la RD 20 – acquisitions foncières

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 6 contre (Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Annie PÉRIN, Eric MAHÉ, Gaël LACROIX, Josiane HENRY)

1. émet un avis favorable à l'acquisition d'une assiette foncière de 3 m de large sur les parcelles cadastrées WH n°158, 159, 160 et 348, pour l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 20 ;
2. charge Madame le Maire de mener les négociations foncières avec les propriétaires concernés ;
3. précise que les frais relatifs à cette acquisition (notaire, géomètre …) seront à la charge de la commune ;
4. précise que la commune prendra en charge l'aménagement d'une clôture, en limite des acquisitions réalisées ;
5. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature des actes d'acquisition correspondants.

2018-38 – Salon des Arts – création de 2 postes pour l'accueil des visiteurs

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. décide la création de 2 postes non permanents, ayant les caractéristiques suivantes :
   - grade : adjoint du patrimoine (catégorie C) ;
   - durée : une semaine
   - temps non complet : 30 heures / semaine
   - mission : accueil des visiteurs du Salon des Arts
2. précise que les crédits budgétaires correspondants ont été inscrits lors du vote du Budget Primitif 2018, dans le budget alloué au Salon des Arts ;
3. charge Madame le Maire de procéder à ces 2 recrutements.

2018-39 – AJI – convention pour le camp bivouac avec l'association Réseau Ressort

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. approuve la signature de la convention ci-jointe d'organisation du bivouac sport - santé 2018, entre les communes de Damgan Muzillac, Péaule, Plescop, Saint-Avé, Saint-Nolff, Séné, Surzur, Theix-Noyalo et l'association Réseau Ressort ;
2. donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération, et notamment la signature de ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h50.

Le Maire

MAIRIE DE SURZUR 56 (Morbihan)

Michèle NADEAU